



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2022
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SOMMAIRE DES
DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

- Désignation du secrétaire de séance
- Observations éventuelles sur les décisions
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24-05-22

- 220705-01 : Révision des conditions d'attribution des cartes cadeaux de fin d'année en faveur des enfants âgés de 0 à 12 ans inclus
- 220705-02 : Révision des conditions d'attribution des cartes cadeaux de fin d'année en faveur des seniors retraités âgés d'au moins 65 ans ou 62 ans retraités au titre de l'inaptitude au travail ou les personnes majeures en situation de handicap.
- 220705-03 : Approbation du règlement de fonctionnement de l'épicerie sociale
- 220705-04 : Révision de la tarification du service de transport collectif du minibus
- 220705-05 : Décision modificative budgétaire CCAS N° 1
- 220705-06 : Approbation de la charte du télétravail
- 220705-07 : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour la passation d'un marché d'assurances
- 220705-08 : Modification de la délibération N° 20211214-03 du 14 décembre 2021 du Conseil Municipal de la ville de COIGNIÈRES relative à la tarification scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour l'année 2022 – forfait pour les agents communaux et du CCAS – applicable au 1er septembre 2022
- 220705-09 : Banquet spectacle de fin d'année des retraités du 09/12/2022

- Questions diverses